

Arrêté n° 23/179/CM

Arrêté de composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Sociale Territorial

VU

- Le Code Général de la Fonction Publique ;
- Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- La délibération HN 001-8065/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 9 juillet 2020 portant élection de Madame Martine VASSAL en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FBPA-021-11708/2022/CM du 5 mai 2022 relative à la fixation du nombre de représentants du Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et décision de recueil de l'avis des représentants de l'établissement ;
- La délibération FBPA-034-12940/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la fixation du nombre de représentants suppléants désignés à la Formation spécialisée au futur Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté n° 23/094/CM du 6 février 2023 de composition du Comité Social Territorial ;
- Le Procès-Verbal du 8 décembre 2022, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats de l'élection professionnelle du jeudi 8 décembre 2022 des représentants du personnel au comité social territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

CONSIDÉRANT

- Le procès-verbal de l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial du jeudi 8 décembre 2022 a permis l'attribution de 5 sièges au syndicat Force Ouvrière, 5 sièges au syndicat SNUTER 13 – LA FSU Territoriale, 3 sièges au syndicat UNSA, 1 siège au syndicat CGT et 1 siège à l'Union entre les syndicats CFTC-CFDT.

ARRETE

Article 1 :

Suite à la désignation des représentants du personnel, la composition de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du Comité social territorial est établie ainsi qu'il suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires

- M. Martial ALVAREZ

- Mme Solange BIAGGI

- M. Guy BARRET

- M. Alain ROUSSET

- M. David GALTIER

- M. Gérard FRAU

- M. Laurent SIMON

- M. Domnin RAUSCHER

- Mme Sandra ROSSI

Suppléants

- M. Christian AMIRATY

- M. Frédéric GUELLE

- M. Roland MOUREN

- Mme Emilie CANNONE

- M. Philippe GINOUX

- M. Romain BRUMENT

- M. Régis MARTIN

- M. Patrick GHIGONETTO

- Mme Nicole JOULIA

- M. Vincent GOYET

- M. Yves VIDAL

- M. Pierre LAGET

- M. Bernard DESTROST

- M. Christian NERVI

- Mme Nathalie N'DOUMBE

- M. Jean-Louis DALMASSO

- Mme Isabelle ROHEE-SROKA

- Mme Christine VIAL

Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2023

- M. Claude FAUCHER
- M. Eric TAVERNI
- M. Vincent SENAME
- Mme Laurence DARDHALON
- Mme Pascale PIETTA
- M. Fabrice BARDISA

- M. Robert BALESTRIERI
- Mme Nelly NANNERO
- Mme Alexandra SERRA
- M. Aurélien CHAZEL
- M. Cyrille NAUDY
- M. Mokthar BENAOUA
- M. David SANCHEZ
- M. Christophe BLANC
- M. Olivier DESARNAUD
- Mme Marina RIZZON
- Mme Biljana BOGDANOVIC
- Mme Aurore MATTEO

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires

- M. Ahmed AINA (FO)
- M. Eric DOGNON (FO)
- M. Denis OUDOT (FO)
- Mme Nadège PITALUGUE (FO)
- M. Karim YAGOUB (FO)
- Mme Frédérique BONNABESSE (FSU)

Suppléants

- M. Francis ATOKO (FO)
- M. Thibaut BLAN (FO)
- M. Jean-François FILOSA (FO)
- M. Josué KNOPPERS (FO)
- M. Ghislain LOMBARDO (FO)
- M. Samy MAMINE (FO)
- M. Pascal MANCE (FO)
- M. Laurent PARINELLO (FO)
- M. Vitor PINHEIRO (FO)
- M. Chérif TELMAT (FO)
- Mme Dalila BELKAMSA (FSU)
- M. Laurent BENAC (FSU)

- Mme Aurélie FRUIT-CAILLOL (FSU)
- M. Yannick BLANC (FSU)
- M. Fabien DUMAS (FSU)

- M. Alain LUBRANO DI SCAMPAMORTE (FSU)
- Mme Aïssa FETIMI (FSU)
- Mme Véronique GASSIN (FSU)

- M. Manuel REKIK (FSU)
- Mme Leila IKHLEF (FSU)
- M. Naceur KHEDERI (FSU)

- M. Pierre ROCHARD (FSU)
- M. César PITOISET (FSU)
- Mme Sabrina BELLONI (UNSA)
- M. Mohamed REKAIKI (FSU)
- M. Michel KROL (UNSA)
- Mme Béatrice AUBERT (UNSA)
- M. PAPAIN Franck (UNSA)
- M. Christian CAUCHY (UNSA)
- Mme Corinne FERRER (CGT)
- Mme Vanessa DUFOUR (UNSA)
- M. Alain BROSSEAU (UNION)
- M. Norredine GOUAICH (UNSA)
- M. Philippe GRAS (UNSA)
- Mme Isabelle SCHONG (UNSA)
- M. Anthony INSOLIA (CGT)
- Mme Dominique MACCARI (CGT)
- M. Patrick BRUCHON (UNION)
- M. Roger DOMENGET (UNION)

Article 2 :

Monsieur Martial Alvarez assure la présidence de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social Territorial.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Monsieur David Galtier assurera cette même présidence.

Article 3 :

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de son affichage et que le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2023

Article 4 :

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2023

Martine VASSAL